



A TOUS LES MEMBRES DES  
ASSOCIATIONS DE JARDINIERS

- **BLANCHE-PIERRE**
- **CRAS-FRANCHIER**
- **CRAS-DES-FOURCHES**

N/réf. PM/at

U:\UETP\05\_travaux\_publics\01\_espaces\_publics\jardins\_familiaux\tournus\_140420.docx

Delémont, le 14 avril 2020

## **Pandémie de Coronavirus**

### **Instauration d'un tournus pour l'accès aux jardins familiaux dès le mercredi 15 avril 2020**

Madame, Monsieur,

Suite à la fermeture des jardins familiaux prononcée le 27 mars dernier, le Conseil communal tient tout d'abord à saluer l'effort concédé par les jardiniers pour respecter cette décision, malgré l'arrivée des beaux jours. Nous remercions les Présidents, les membres des comités et chacun et chacune pour votre compréhension.

Nous suivons très attentivement l'évolution de la pandémie et, si elle le permet, nous n'hésitons pas à revoir nos positions. Ainsi, sans pouvoir à ce stade libérer totalement l'accès aux jardins, le Conseil communal, d'entente avec les Présidents des associations, met en place un tournus dès le mercredi 15 avril 2020 permettant à chaque jardinier de passer deux fois par semaine sur sa parcelle, à raison d'une heure et demie par passage, pour effectuer les travaux d'entretien nécessaires et les premières plantations. Vous trouverez en annexe un plan des jardins et un tableau indiquant les horaires de passage sur chaque parcelle. Le comité de votre association est compétent pour procéder à d'éventuelles rocadés pour répondre aux particularités de chaque jardinier. Une plage de réserve en soirée peut par exemple être mise à disposition des personnes qui travaillent, sous réserve de l'accord de votre président.

Cet accès partiel aux jardins doit se faire dans le strict respect des mesures de sécurité exigées par l'OFSP pour éviter la propagation du virus, qui sont affichées à l'entrée des sites. En particulier, nous vous demandons d'appliquer les règles suivantes :

- respecter les horaires dédiés à chaque parcelle, en utilisant une marge minimale en-deça, respectivement au-delà des heures d'arrivée et de départ;
- se rendre sur place seul ou avec un seul accompagnant au maximum, pour chaque parcelle;
- renoncer aux attroupements de plus de 5 personnes;
- garder dans tous les cas la distance de sécurité minimale de 2.00 m.

Il revient toujours aux comités des associations de veiller au respect du tournus et à l'application des règles de sécurité. La Police municipale effectuera également des passages pour les contrôles qui pourront déboucher sur des sanctions en cas de besoin.

Nous espérons que cette décision d'ouverture partielle vous satisfera et vous permettra de procéder aux travaux urgents nécessaires au lancement de la saison de culture. Nous vous remercions encore une fois de votre compréhension et de votre collaboration en cette période tourmentée. En vous souhaitant tout le meilleur pour vous et vos proches, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Damien Chappuis



La chancelière :

Edith Cuttat Gyger

**Annexes :** Plan des jardins et tableau de passage

**Copies :** - Police municipale, M. Roland Moritz, commissaire

- Service UETP, MM. Ernest Borruat, conseiller communal, Hubert Jaquier, chef de service, Pascal Mazzarini, architecte communal, et Pascal Champion, collaborateur

UETP - Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics route de Bâle 1 2800 Delémont  
tél. 032 421 92 92 fax 032 421 92 99 uetp@delemont.ch

